

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 2 février 2009 à 19 h
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur André Lavallée, Maire d'arrondissement
Madame Carole Du Sault, Conseillère du district de Étienne-Desmarteau
Monsieur François Purcell, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Gilles Grondin, Conseiller du district du Vieux Rosemont
Monsieur Carle Bernier-Genest, Conseiller du district Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. André Lavallée maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Paul Bourret, directeur d'arrondissement
Madame Josée Bédard, directrice des Affaires publiques et du Greffe
Madame Pascale Lebel, secrétaire d'arrondissement substitut

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 03.

10.01
CA09 26 0035

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 février 2009

Il est proposé par Carole Du Sault

appuyé par Gilles Grondin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 février 2009, tel que livré aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

10.02
CA09 26 0036

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2009

Il est proposé par Carole Du Sault

appuyé par Carle Bernier-Genest

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2009 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité.

10.03
10 - Période d'information des conseillers

Les membres du conseil sont invités à nous informer sur différents points.

10.04
10 - Période de questions du public

La période de questions débute à 19 h 15 et se termine à 19 h 55.

15.01
CA09 26 0037

Appui au Centre N A Rive, centre d'alphabétisation populaire et d'insertion socioprofessionnelle, pour l'acquisition et la réfection d'un bâtiment situé au 6971, rue Saint-Denis, dans le cadre du volet 3 : Infrastructure de soutien au développement local ou régional, du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale

Il est proposé par Carole Du Sault

appuyé par Gilles Grondin

Et résolu :

D'appuyer le projet du Centre N A Rive, centre d'alphabétisation populaire et d'insertion socioprofessionnelle, visant à faire l'acquisition et la réfection d'un bâtiment dans le cadre du volet 3 : Infrastructure de soutien au développement local ou régional, du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale.

Le Centre N A Rive de Montréal, organisme à but non lucratif bien implanté dans le milieu, offre des services aux adultes et aux jeunes adultes provenant du milieu interculturel et vient également en aide à des personnes d'âge et de conditions différentes.

L'objectif de l'organisme fondé en 1973 est de faire l'acquisition du bâtiment dans lequel il loge présentement, soit l'immeuble situé au 6971, rue Saint-Denis à Montréal, afin de réduire ses coûts de loyer et lui permettre d'effectuer les rénovations nécessaires de ses installations.

Adoptée à l'unanimité.

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

20.01

CA09 26 0038

Octroi d'un contrat de 94 377,42 \$ à Convexpert inc. pour l'aménagement d'une boîte fermée en aluminium de 14 pieds – Soumission 260829A – (2 soum.)

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'accorder à Convexpert inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'aménagement d'une boîte fermée en aluminium de 14 pieds, au montant total approximatif de 94 377,42 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offre numéro 260829A.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

De décréter que la période de financement ne doit pas excéder 10 ans.

Adoptée à l'unanimité.
1092913001

20.02

CA09 26 0039

Approbation des projets de protocoles d'entente avec La Maisonnette des Parents et Loisirs Saint-Marc de Rosemont, pour les projets suivants : carnaval d'hiver au parc de la Petite-Italie, organisé par La Maisonnette des Parents et carnaval d'hiver au parc Beaubien, organisé par Loisirs Saint-Marc de Rosemont – Octroi d'une contribution financière totale de 3 000 \$, soit 1 500 \$ par organisme, pour l'année 2009

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'approuver les projets de protocoles d'entente avec La Maisonnette des Parents et Loisirs Saint-Marc de Rosemont pour les projets suivants : carnaval d'hiver au parc de la Petite-Italie, organisé par La Maisonnette des Parents, ainsi que le carnaval d'hiver au parc Beaubien, organisé par Loisirs Saint-Marc de Rosemont, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière, lesdits protocoles d'entente étant joints comme annexes numéros 13 et 14 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie), lesdits protocoles d'entente.

D'octroyer une contribution financière totale de 3 000 \$, à raison de 1 500 \$ par organisme, pour l'année 2009, pour la réalisation de ces projets.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1094498001

20.03

CA09 26 0040

Octroi d'une contribution financière de 25 000 \$ au Festival international du film pour enfants de Montréal (FIFEM) pour l'année 2009, conformément au protocole d'entente entériné par le conseil d'arrondissement en 2007 – (CA07 26 0059)

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 25 000 \$ au Festival international du film pour enfants de Montréal (FIFEM) pour l'année 2009 conformément au protocole d'entente entériné par le conseil d'arrondissement portant le numéro de résolution CA07 26 0059.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1090767001

20.04

CA09 26 0041

Octroi de contributions financières totalisant 9 000 \$, aux clubs d'âge d'or de l'arrondissement afin de les soutenir dans la réalisation de leurs activités de loisirs

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'octroyer des contributions financières totalisant 9 000 \$, aux clubs d'âge d'or de l'arrondissement et de mettre en place un programme d'activités adaptées aux aînés au cours de l'année 2009.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1094571001

20.05

CA09 26 0042

Approbation d'un projet de convention avec l'organisme Les loisirs du Centre Père-Marquette inc., d'une durée de trois ans, se terminant le 31 décembre 2011 et octroi d'une contribution financière de 186 150 \$, pour l'année 2009, pour la réalisation des activités du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'approuver le projet de convention avec l'organisme Les Loisirs du Centre Père-Marquette inc., se terminant le 31 décembre 2011, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 15 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

D'octroyer une contribution financière de 186 150 \$ pour l'année 2009, à l'organisme Les Loisirs du Centre Père-Marquette inc., pour la réalisation des activités du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1091663001

30.01
CA09 26 0043

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 28 janvier 2009, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement, de la liste des virements de crédits budgétaires pour le budget de fonctionnement et pour le Programme triennal d'immobilisations (PTI), pour la période comptable du mois de janvier 2009, soit du 1^{er} au 28 janvier 2009, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*

Il est proposé par Carole Du Sault

appuyé par Gilles Grondin

Et résolu :

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 28 janvier 2009, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement, de la liste des virements de crédits budgétaires pour le budget de fonctionnement et pour le Programme triennal d'immobilisations (PTI), pour la période comptable du mois de janvier 2009, soit du 1^{er} au 28 janvier 2009, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*.

Adoptée à l'unanimité.
1090209001

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

40.01
CA09 26 0044

Émission d'ordonnances - Programmation d'événements publics : « Activité Saint-Valentin », « Tournoi hockey O Max », « Carnaval d'hiver », « Bal des neiges », « Festival international du film pour enfants de Montréal » et « Marche de l'espoir »

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser, le 14 février 2009, entre 15 h et 17 h, dans le cadre de l'événement « **Activité Saint-Valentin** », sur le site du parc de la Petite-Italie :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 16 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-007 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, du 23 au 27 février 2009, entre 15 h et 21 h, dans le cadre de l'événement « **Tournoi hockey O Max** », sur le site du parc De Gaspé :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 17 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-008 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 1^{er} mars 2009 ou le 14 mars 2009 en cas d'intempérie, entre 10 h et 16 h, dans le cadre de l'événement « **Carnaval d'hiver** », sur le site du parc Beaubien :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 18 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-009 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 6 mars 2009, dans le cadre de l'événement « **Bal des neiges** », entre 13 h et 15 h, sur le site du parc De Gaspé et entre 15 h 30 et 17 h, sur le site du parc de la Petite-Italie :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 19 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-010 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, entre le 16 février et le 9 mars 2009, dans le cadre de l'événement « **Festival international du film pour enfants de Montréal** » :

- a) l'installation et le maintien d'une bannière au-dessus de la rue Beaubien entre les intersections de la rue D'Iberville et de l'avenue Louis-Hébert.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 20 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-011 en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279, article 521).

D'autoriser, le 5 mars ou le 7 mars 2009 en cas d'intempérie, entre 16 h à 22 h, dans le cadre de l'événement « **Festival international du film pour enfants de Montréal** », sur le site du parc Molson :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 21 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-012 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 26 avril 2009, entre 7 h et 16 h, dans le cadre de l'événement « **Marche de l'espoir** », sur le site du parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 22 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26 -013 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Adoptée à l'unanimité.
1093581001

40.02
CA09 26 0045

Adoption de la résolution autorisant la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages – Terrain situé au 2560, rue Bélanger

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), la résolution suivante :

- 1.- D'autoriser la construction d'un bâtiment au 2560, rue Bélanger, en dérogation à l'article 200 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279) à l'obligation d'aménager un local commercial au rez-de-chaussée d'un immeuble.
- 2.- D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition suivante :
 - 1° le permis de construction relatif à l'autorisation prévue à l'article 1 doit être approuvé conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279). En plus des critères prévus à ce titre, les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - a) l'implantation du bâtiment doit assurer une meilleure insertion des logements situés en rez-de-chaussée, à cet effet prévoir des reculs par rapport aux voies de circulation et des aménagements paysagers ;
 - b) la localisation de l'entrée des logements doit se démarquer et être facilement lisible ;
 - c) le niveau du rez-de-chaussée doit être rehaussé afin d'assurer une certaine intimité aux occupants ;
 - d) le traitement de la façade doit être ajusté afin de reprendre la rythmique des triplex sur la rue Bélanger ;
 - e) le volume doit être rehaussé qui accueille l'accès au stationnement souterrain afin de mieux affirmer la tête d'îlot ;
 - f) le traitement du coin du bâtiment doit être révisé et évidé afin d'exprimer convenablement le coin de l'immeuble ;
 - g) les équipements mécaniques et la construction hors-toit doivent s'intégrer à l'architecture du bâtiment et doivent être localisés de manière à ne pas être visibles des voies de circulation publiques ;
 - h) le traitement du parapet doit être modifié car sa surhauteur nécessite un façonnage ;
 - i) les changements de matériaux et de couleurs au niveau de la brique doivent correspondre à un changement de volume et comporter un détail.

Adoptée à l'unanimité.
1080963064

40.03
CA09 26 0046

Adoption de la résolution autorisant la construction d'un bâtiment de 3 logements, pour l'immeuble situé au 6810, rue Saint-Urbain

Il est proposé par André Lavallée
appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), la résolution suivante :

1. D'autoriser la construction d'un bâtiment situé au 6810, rue Saint-Urbain, en dérogation aux articles 40, 81, 87 et 330 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), relatifs au taux d'implantation, à la proportion de maçonnerie, à la superficie des ouvertures et à la présence de saillies dans la marge arrière.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition suivante :
 - 1° les travaux doivent être conformes aux plans 1/100, 1/200, 1/201, 1/202, 1/140 et 1/150, préparés par Nelson Couture, architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le 12 novembre 2008, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 315 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2008.

Adoptée à l'unanimité.
1080963075

40.04
CA09 26 0047

Adoption de la résolution autorisant l'agrandissement du poste de police de quartier 35, situé aux 912-920, rue Bélanger Est

Il est proposé par André Lavallée
appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), la résolution suivante :

1. D'autoriser l'occupation du bâtiment situé aux 912-920, rue Bélanger Est, par le poste de police de quartier 35, en dérogation à l'article 183 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), relatif à l'usage.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
 - 1° seul le rez-de-chaussée peut être occupé par le poste de police.
 - 2° aucune nouvelle enseigne ne doit être ajoutée sur l'édifice.
 - 3° les enseignes identifiant d'anciens commerces du rez-de-chaussée devront être enlevées.

Adoptée à l'unanimité.
1080963077

40.05
CA09 26 0048

Adoption de la résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel de 2 étages, situé aux 165-167, avenue Beaumont

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-8)*, la résolution suivante :

- 1.- D'autoriser la construction d'un bâtiment au 165-167, avenue Beaumont, en dérogation aux articles 22 et 81 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279)* relatifs au retrait minimal de la construction hors-toit par rapport au mur avant et à la proportion de maçonnerie.
- 2.- D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition suivante :
 - 1° les travaux doivent être conformes aux plans PP-1B, PP-7, PP-8, PP-9, PP-10, PP-11, PP-12 et PP-13, préparés par Henri Cleinge, architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 18 novembre 2008, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 316 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2008.

Adoptée à l'unanimité.
1080963081

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.06 à 40.08 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

La proposition précédente comportant une erreur quant à la numérotation des points,

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De retirer la proposition précédente et de la remplacer par la suivante :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.06 et 40.07 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

40.06
CA09 26 0049

Autorisation des usages conditionnels "entrepôt" et "accessoires" personnels" pour le bâtiment situé au 5955, avenue De Gaspé

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande,

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser les usages conditionnels « entrepôt » et « accessoires personnels » dans le bâtiment situé au 5955, avenue De Gaspé, conformément à l'article 123.2, paragraphe 1° b), du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279).

Adoptée à l'unanimité.
1080963095

40.07

CA09 26 0050

Recommandation au conseil municipal – Adoption, en vertu de l'article 89.4 de la *Charte de la Ville de Montréal*, d'un règlement autorisant la transformation de l'ancienne école Marie-Victorin à des fins résidentielles et la construction d'un nouveau bâtiment d'habitation sur les terrains attenants – 4590, avenue d'Orléans – Coopérative d'habitation Le Réverbère

ATTENDU QUE l'organisme promoteur, Le Réverbère, a tenu, le 20 octobre 2008, une soirée de consultation publique portant sur les divers éléments du projet.

ATTENDU QUE l'analyse des diverses composantes urbanistiques et architecturales démontre que le projet est approprié pour le site et le secteur.

ATTENDU QUE l'organisme promoteur, Le Réverbère, a accepté de mettre sur pied un « comité de bon voisinage » composé de représentants du promoteur du projet et de propriétaires riverains du site de l'ancienne école Marie-Victorin.

ATTENDU QU'à sa séance tenue le 7 octobre 2008, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont émis un avis favorable à la réalisation du projet.

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De soumettre, pour adoption, au conseil municipal, un Règlement autorisant la transformation, à des fins résidentielles, du site de l'ancienne école Marie-Victorin (transformation de l'école et construction neuve), située sur le lot 1 882 136 du cadastre du Québec, en vertu de l'article 89.4 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adoptée à l'unanimité.
1080963049

40.08

CA09 26 2009-01

Avis de motion – Règlement RCA2609-001 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 1 726 000 \$ pour divers travaux relatifs aux immeubles de l'arrondissement », dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2009-2011

Le maire André Lavallée donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente du conseil d'arrondissement, il sera adopté le Règlement RCA2609-001 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 1 726 000 \$ pour divers travaux relatifs aux immeubles de l'arrondissement », dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2009-2011, l'objet dudit règlement étant détaillé dans le sommaire décisionnel.

Imputation de cette somme conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

1094250002

40.09
CA09 26 0051

Adoption de la résolution autorisant la démolition d'un immeuble et la construction d'un immeuble de 2 étages avec occupation mixte, aux 155-157, avenue Beaumont

Il est proposé par Gilles Grondin

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), la résolution suivante :

- 1 - D'autoriser la construction d'un bâtiment aux 155-157, avenue Beaumont, en dérogation aux articles 22, 40, 72, 75, 81 et 581.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279) relatifs au retrait minimal de la construction hors-toit par rapport au mur arrière, au taux d'implantation, à la marge arrière, à la proportion de maçonnerie et à la présence d'un accès à une aire de stationnement intérieur en façade.
- 2 - D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
 - 1° Les travaux doivent être conformes aux plans PP-1B, PP-2, PP-3, PP-4, PP-5, PP-10, PP-11, PP-12 et PP-13, préparés par Henri Cleinge, architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 18 novembre 2008, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 314 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2008.
 - 2° La démolition du bâtiment situé au 155, avenue Beaumont, effectuée conformément à l'article 5.1 du *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (RCA-6).

Adoptée à l'unanimité.
1080963068

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 60.01 et 60.02 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

60.01
CA09 26 0052

Dépôt au conseil municipal du bilan annuel 2008 sur l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (04-041), pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (au 31 décembre 2008), ainsi que les registres des achats et des utilisations de pesticides pour 2008

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De déposer au conseil municipal de la Ville de Montréal, le bilan annuel 2008 sur l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (04-041), pour le territoire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, au 31 décembre 2008, ainsi que les registres des achats et des utilisations de pesticides pour 2008.

Adoptée à l'unanimité.
1093515001

60.02
CA09 26 0053

Dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement le 26 janvier 2009 et dépôt du texte modifié du Règlement 01-279-21 modifiant, le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—Petite-Patrie (01-279)*, adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 21 janvier 2008

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De déposer une copie du procès-verbal de correction signée par le secrétaire d'arrondissement le 26 janvier 2009 et une copie modifiée du Règlement 01-279-21, intitulé *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—Petite-Patrie (01-279)*, adopté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, tenue le 21 janvier 2008.

Adoptée à l'unanimité.
1083489001

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20 h 05.

André Lavallée
Maire d'arrondissement

Pascale Lebel
Secrétaire d'arrondissement substitut